

# CONCOURS « LA FLAMME DE L'ÉGALITÉ »

## THÈME 2018-2019

### « DEVENIR LIBRE »

La loi du 21 mai 2001 reconnaît la traite et l'esclavage comme crime contre l'humanité. Elle dispose, d'une part, que « les programmes scolaires et les programmes de recherche en histoire et en sciences humaines accorderont à la traite négrière et à l'esclavage la place conséquente qu'ils méritent ». Elle précise, d'autre part, qu'un comité de personnalités qualifiées est créé afin de « proposer, sur l'ensemble du territoire national, des lieux et des actions qui garantissent la pérennité de la mémoire de ce crime à travers les générations ». C'est dans ce cadre que le **Comité National pour la Mémoire et l'Histoire de l'Esclavage** (CNMHE) a été constitué en 2004 (décret n° 2004-11 du 5 janvier 2004, modifié par les décrets n° 2009-506 et n° 2013-382 des 6 mai 2009 et 2013). Ce comité a pour mission de conseiller le Gouvernement, le défenseur des droits, ou tout autre médiateur ou entité, sur les enjeux de mémoire et d'histoire de l'esclavage, de discriminations induites et de solutions dynamiques dans la recherche, l'enseignement, les patrimoines, la diffusion ou la transmission des mémoires.

À ce titre, le **ministère chargé de l'Éducation nationale**, le **ministère chargé des Outre-mer** et le **CNMHE**, avec le soutien de la **Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT** (DILCRAH), organisent un concours scolaire national intitulé « La Flamme de l'égalité ». Ce concours vise à **faire connaître l'histoire de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, de leurs survivances comme de leurs effets et de leurs héritages contemporains**. Il participe en cela à l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs républicaines. Il contribue à la construction d'une mémoire collective autour de valeurs partagées afin de favoriser le sentiment d'une appartenance commune.

Cette action éducative s'inscrit pleinement dans la politique du ministère de l'Éducation nationale qui fait de la transmission aux jeunes générations des valeurs de la République, et tout particulièrement du respect d'autrui, une priorité au même titre qu'apprendre à lire, écrire ou compter. Elle répond également aux objectifs du [plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme](#). « La Flamme de l'égalité » permettra aux élèves, tout au long de l'année scolaire, d'explorer, étudier, interpréter, développer et analyser des événements, des archives, des figures et des faits historiques qui peuvent également s'inscrire dans des ancrages locaux en s'intéressant à des lieux de mémoire, des acteurs et des images, des œuvres littéraires ou artistiques, des discours, citations et débats, des procès ou chroniques régionales, des lois ou règlements, des parcours individuels et des figures oubliées ou emblématiques.

Autour d'un travail de mémoire et d'histoire, il est proposé aux élèves de **réaliser collectivement une production de forme libre** (témoignage, dessin, texte lu, chanson, spectacle, exposition, BD, vidéo, etc.), qui peut être entreprise dans **toutes les disciplines** (français, langues, arts, éducation physique et sportive, etc.). Quelle que soit la forme d'expression choisie, ce projet est **transmis sous la forme d'un fichier numérique** selon les modalités techniques et le calendrier précisés dans le règlement figurant ci-après.

La gestion opérationnelle du concours est confiée à la **Fédération de Paris de la Ligue de l'enseignement**, partenaire du concours. L'ensemble des informations relatives au concours est accessible sur le site [www.laflammedelegalite.org](http://www.laflammedelegalite.org) et les sites des principaux partenaires.

#### CONTACT

[laflammedelagalite@ligueparis.org](mailto:laflammedelagalite@ligueparis.org)

01 80 05 33 30



# RÈGLEMENT DU CONCOURS « LA FLAMME DE L'ÉGALITÉ »

## QUI PEUT PARTICIPER ?

Le concours est ouvert aux élèves de **cycle 3**, de **cycle 4** et aux **lycéens**.

Toutes écoles élémentaires publiques et privées sous contrat peuvent y participer.

Tous les établissements d'enseignement du 2<sup>nd</sup> degré, publics et privés sous contrat, peuvent aussi participer :

- ◆ les collèges
- ◆ les lycées d'enseignement général et technologique
- ◆ les lycées professionnels
- ◆ les établissements régionaux d'enseignement adapté
- ◆ les établissements d'enseignement agricole
- ◆ les établissements relevant du ministère des Armées
- ◆ les établissements français à l'étranger

Peuvent également participer au concours :

- ◆ les jeunes placés dans les centres éducatifs fermés
- ◆ les mineurs et jeunes majeurs scolarisés dans les établissements pénitentiaires
- ◆ les élèves scolarisés dans des établissements spécialisés relevant du secteur médico-social

## CATÉGORIES DE PARTICIPATION

Le concours comporte trois catégories de participation :

### **ÉLÉMENTAIRE - COLLÈGE - LYCÉE**

## THÈME 2018-2019

### **« Devenir libre »**

L'esclavage est construit sur un principe de **domination des maîtres sur les esclaves** pour les exploiter. Les esclaves ont un statut juridique inférieur, et même les affranchis subissent le **préjugé de couleur**, ce qui conduit à des formes de ségrégations sociales, professionnelles, honorifiques et fiscales et interroge les notions de liberté et de citoyenneté. Pendant trois siècles, des esclaves, des libres de couleur et des abolitionnistes se battent pour l'**égalité des droits**.

Ces **différentes formes de lutte** ont conduit les puissances esclavagistes à **abolir progressivement l'esclavage**. En France, il est aboli une première fois sous la Première République en 1794, puis définitivement sous la Deuxième République en 1848, en accordant immédiatement la citoyenneté française aux anciens esclaves. S'ils disposent ainsi des mêmes droits que les autres citoyens, des inégalités persistent et perpétuent la société de plantation et son modèle économique dans l'espace colonial français, dont une partie deviendra des départements d'Outre-mer en 1946. En 2017, le gouvernement français promulgue la loi en faveur de l'égalité réelle outre-mer afin de consolider les droits des ultramarins et de lutter contre les inégalités qui demeurent dans ces territoires.

Les projets réalisés dans le cadre de la thématique « Devenir libre » inciteront les élèves à entreprendre un travail d'histoire et de mémoire et à mener une **réflexion sur les combats pour la liberté, l'égalité et le statut de citoyen, de 1794 à nos jours**. Les travaux pourront également sortir du contexte socio-historique français et interroger les liens entre abolition et citoyenneté dans d'autres régions du monde.

## CONTEXTE DE RÉALISATION

Qu'il s'inscrive dans le prolongement des enseignements disciplinaires (histoire, **enseignement moral et civique** (EMC), lettres, arts plastiques, musique, histoire de l'art, etc.), au sein de dispositifs **d'éducation artistique et culturelle** (EAC) ou à l'occasion d'actions menées dans le cadre des **enseignements pratiques interdisciplinaires** (EPI) au collège ou dans les **travaux personnels encadrés** (TPE) au lycée, le projet réalisé doit permettre aux élèves de développer des connaissances, des compétences et une culture qui s'inscrivent dans les programmes scolaires et contribuer à la construction du **parcours citoyen** de l'élève.

Les projets peuvent également être élaborés en partenariat avec des associations, dans le cadre d'ateliers ou de collaborations inter-établissements, et s'intégrer au **parcours avenir** de la 6<sup>ème</sup> à la Terminale. Ils peuvent mobiliser **un groupe d'élèves ou une classe entière**.

La production des élèves peut être travaillée dans **plusieurs disciplines** et prendre **toutes formes d'expression** : essai, dossier, documentaire audiovisuel, production artistique (littéraire, graphique, plastique, théâtrale, cinématographique, chorégraphique, musicale, etc.).

## RÉALISATION ET TRANSMISSION DU PROJET

Le projet, quelle que soit sa forme, devra être **déposé sur le site dédié au concours** ([www.laflammedelegalite.org](http://www.laflammedelegalite.org)), sous la forme d'un **texte au format « PDF »** n'excédant pas les **20 pages**, d'un **diaporama de 30 vignettes** au plus, ou d'une **vidéo de 7 minutes** maximum au format **MP4**. Chacun de ces documents ne doit **pas excéder les 500 Mo**.

Le dossier candidat sera consultable par voie numérique par les collègues d'évaluateurs académiques et par le jury national selon des modalités qui leur seront précisées.

## CONTENU DU DOSSIER CANDIDAT

Un dossier de candidature comporte les éléments suivants :

- ❶ La **production des élèves** soumise sur un support numérique et dans les limites indiquées au point précédent.
- ❷ Le **formulaire de candidature** complété directement sur le site dédié [www.laflammedelegalite.org](http://www.laflammedelegalite.org).
- ❸ Le **formulaire de cession des droits d'auteur et d'autorisation de captation** de toute personne apparaissant sur les supports numériques, complété et signé par chaque parent d'élèves, à télécharger sur le site.
- ❹ Un **document facultatif de présentation** de la démarche de l'enseignant et de l'implication des élèves (PDF de 20 pages maximum).

**Droits d'auteur** : tous les contenus figurant sur les supports numériques produits à l'occasion de ce concours doivent permettre l'exploitation par libération des droits d'auteur (reproduction, représentation, adaptation) et des droits d'images pendant une durée de 10 années : sur les sites internet du ministère chargé de l'Éducation nationale et du ministère des Outre-mer, ainsi que sur les sites du CNMHE et de la DILCRAH, des écoles ou établissements scolaires, de la Ligue de l'enseignement, et de leurs partenaires. Attention, les supports numériques intégrant des contenus dont les droits ne sont pas autorisés pour cette exploitation ne pourront être diffusés.

## COLLÈGES D'ÉVALUATEURS ACADÉMIQUES

Les collèges d'évaluateurs académiques, **présidés par les inspecteurs référents « Mémoire et Citoyenneté »**, peuvent être composés de représentants :

- ◆ du ministère de l'Éducation nationale
- ◆ du ministère des Outre-mer
- ◆ du CNMHE
- ◆ de la Ligue de l'enseignement

◆ des CORA (Comité Opérationnel de lutte contre le Racisme et l'Antisémitisme) des départements de l'académie et de personnalités qualifiées : universitaires, enseignants, représentants d'associations ou d'ONG intervenant dans les domaines de la citoyenneté, de l'égalité ou de la lutte contre les discriminations, représentants de collectivités territoriales.

Les collègues d'évaluateurs académiques **sélectionnent à l'attention du jury national**, selon des modalités définies par l'inspecteur référent « Mémoire et Citoyenneté », **le meilleur projet de chaque catégorie**.

## JURY NATIONAL

La composition du jury national est **arrêtée par les différents partenaires du concours**. Il peut rassembler les représentants :

- ◆ du ministère de l'Éducation nationale
- ◆ du ministère des Outre-mer
- ◆ du CNMHE
- ◆ de la DILCRAH
- ◆ de l'Agence pour l'Enseignement du Français à l'Étranger (AEFE)
- ◆ de la Mission Laïque Française (MLF)
- ◆ de l'UNESCO
- ◆ de la Ligue de l'enseignement
- ◆ du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
- ◆ du ministère des Armées

et de personnalités qualifiées : universitaires, enseignants, représentants d'associations, d'ONG ou d'institutions intervenant dans les domaines de la citoyenneté, de l'égalité ou de la lutte contre les discriminations.

Le jury distingue, parmi les lauréats académiques, **un lauréat national par catégorie de participation**. Il peut également décerner, en fonction de la qualité et de l'originalité des travaux qui lui sont soumis, des **mentions** et des **prix spéciaux**.

## CÉRÉMONIE NATIONALE

**Quatre représentants de chaque classe lauréate** sont invités à la cérémonie nationale de remise des prix se déroulant à l'occasion de la **Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions le 10 mai 2019**.

Lors de cette journée, les prix nationaux seront remis par les partenaires du concours et en présence d'une ou plusieurs autorités de l'État, au cours d'une cérémonie officielle dont les modalités d'organisation seront précisées ultérieurement.

## CALENDRIER DE L'OPÉRATION

<b>Juin 2018</b>	Ouverture des inscriptions sur le site <a href="http://www.laflammedelagalite.org">www.laflammedelagalite.org</a>
<b>Mercredi 13 mars 2019</b>	Clôture des inscriptions et réception des travaux sur la plateforme de téléchargement
<b>Mercredi 3 avril 2019</b>	Annonce des lauréats académiques sélectionnés
<b>Vendredi 19 avril 2019</b>	Publication du palmarès national sur le site du concours
<b>Vendredi 10 mai 2019</b>	Cérémonie nationale de remise des prix

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.

### CONTACT

[laflammedelagalite@ligueparis.org](mailto:laflammedelagalite@ligueparis.org)

01 80 05 33 30

